



COVID ET TEMPS DE TRAVAIL

Peut on m'annuler mes congés ou RTT ?

NON

Contrairement à ce qu'indiquent les FAQ du Ministère ou de la FHF. Si vous ne vous êtes pas inscrits formellement sur la liste des volontaires du Plan Blanc, il n'y a aucun moyen juridique pour une direction de forcer un agent à revenir sur ses congés régulièrement accordés.

Seule la préfecture, en l'absence de toute autre solution, pourrait émettre une réquisition..

Vous pouvez consulter la jurisprudence de la Cour administrative d'appel de Paris, 4e chambre, du 1 décembre 1998, 96PA02305, inédit au recueil Lebon.